

SIVU
ARTHES/LESCURE
MAIRIE DE LESCURE
81380

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

SÉANCE DU 05 février 2024

Nombre de conseillers

En exercice	6
Présents	5
Votants	6

Date de convocation :

30/01/2024

Date d'affichage :

30/01/2024

Numéro : 02/2024

Le 05 février 2024, à dix-sept heures, le **Comité Syndical du SIVU ARTHES/LESCURE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Arthès, sous la présidence de madame Marie LACAN, Présidente,

Présents :

Titulaires : Xavier PETIT – Marie LACAN - Serge ALBINET - Marc IZQUIERDO - Jean-Marie COUDERC

Absent excusé représenté : Michel ALBENGE

Suppléants : Elisabeth CLAVERIE - Ghislain PELLIEUX - Gérard FABRE - Jean-Marc FARRE

Secrétaire de séance : Marc IZQUIERDO

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA PARTICIPATION A L'EDITION 2024 DE « LA GRANDE LESSIVE »

Dans le cadre du projet pédagogique des accueils de loisirs, des relations partenariales peuvent être nouées afin de structurer les temps forts.

La convention de partenariat avec l'association « la grande lessive » a été initié en 2023 et a permis un travail pédagogique structurant et valorisant pour les enfants autour d'une exposition sur chaque école.

Le projet « grande lessive » porté par une association du même nom relevant de la loi 1901, a pour but de valoriser l'art sur toutes les structures, tous les territoires et pour toutes les générations.

Le conventionnement avec l'association permet de disposer du droit et des outils nécessaires à l'installation artistique. Il permet également d'associer les structures à un projet global de valorisation des œuvres artistiques autour d'une thématique définie annuellement. Pour l'année 2024 : « faire des bulles »

Il vous est proposé d'approuver cette convention de partenariat.

LE COMITE SYNDICAL,

- Vu la convention de partenariat avec l'association « la grande lessive »
- Considérant que la signature de la convention porte sur l'année civile 2024

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **APPROUVE** les conditions du partenariat pour le projet « grande lessive » selon la convention jointe en annexe.
- **DONNE POUVOIR** à Madame la Présidente pour signer ladite convention de partenariat, dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année concernée.

Envoyé en préfecture le 08/02/2024

Reçu en préfecture le 08/02/2024

Publié le

ID : 081-248100299-20240205-DELIB_02_2024-DE



DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

Et publication ou notification du :

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au registre.

**La Présidente,
Marie LACAN**

